

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°118

CONSEIL DU 07 OCTOBRE 2025

Présidence	CHERPILLOD Sébastien
Heure de début :	20h00
Heure de fin	21h17
Appel nominal	18 membres présents – quorum atteint
Excusés	8
Absents	1
Sièges vacants	3
Votations	A main levée
Documents joints à la convocation	PV de la séance du 10.06.2025 ; Préavis 06/2025 ; Préavis 07/2025

ORDRE DU JOUR

1. Accueil – présences 2
2. Adoption de l'ordre du jour, du procès-verbal du 10 juin 2025 2
3. Démissions, assermentations et commissions 2
4. Information du bureau du conseil et courrier 2
5. Informations de la Municipalité 2
6. Préavis 06/2025 « Crédits complémentaires au budget 2025» 3
7. Préavis 07/2025 « Arrêt d'imposition pour l'année 2006 » 4
8. Divers et propositions individuelles 6

1. ACCUEIL – PRESENCES

Sébastien Cherpillod préside l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous et toutes pour la troisième séance de l'année.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 10 juin 2025 est accepté avec 15 voix pour et 2 abstentions.

3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Le Président remercie à nouveau les Commissions et rappelle à leurs membres qu'en cas de désaccord, l'un d'eux a la possibilité de soumettre un rapport de minorité, expliquant son opinion, qui sera joint au rapport de la commission.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Grand merci au bureau électoral. Bien qu'il ait fonctionné sans Président ni Secrétaire le 28 septembre dernier, le Vice-Président et les scrutateurs ont accompli leur tâche avec efficacité et diligence.

Également une petite demande pour les délégués intercommunaux, il est souhaité qu'après une assemblée ou autre on nous fasse un petit retour. Pas besoin d'un rapport, quelques mots qui nous rappelle qu'il y a des intercommunales qui gèrent certains dossiers communaux.

À la suite du dernier conseil, certains propos ont été rapportés à des tierces personnes, en omettant une partie de ces propos ainsi que le contexte, ce qui a engendré quelques appels téléphoniques afin de rétablir la vérité. Nos séances sont publiques, les propos qui y sont tenus sont donc tout à fait transmissibles, il serait par contre pertinent que ce soit en totalité, avec le contexte afin d'éviter tout malentendus.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :

On a fait la journée des nouveaux habitants le samedi 13 septembre, un peu plus de 30 participants étaient présents. C'était une bonne journée avec beaucoup d'échanges.

Concernant le local de voirie on a reçu la synthèse « Camac » notre dossier a été consulté par les différentes instances cantonales et la seule condition que nous avons reçue c'est de faire un

sondage archéologique si on utilise la zone de l'ancien cimetière de la Chapelle, situé sous le terrain de sport. Les frais seraient à la charge de l'état

LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :

Info pour les pompiers, il y a le recrutement comme chaque année le premier jeudi de novembre, toujours à la recherche des nouveaux amateurs motivés.

Il fait aussi un petit résumé à propos de Mme Anna Wosniak, née en Pologne et actuelle tenancière du restaurant Trois Suisses, en nous donnant quelques détails de son parcours professionnel et personnel.

LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :

Elle nous donne quelques chiffres concernant les enfants scolarisés appartenant à notre commune.

LE MUNICIPAL BLAISE RION :

La première annonce concerne le Règlement des émoluments validé au mois d'avril, après un nouveau passage auprès de l'administration cantonale, il a été décidé de le mettre en vigueur au 1^{er} octobre de cette année.

La deuxième concerne le repas des ainés qui, avec l'accompagnement de quatre municipaux et deux employés de la commune, a été très chaleureux et très animé avec la participation d'un chanteur qui nous a fait tous participer avec les chansons de notre époque.

6. PRÉAVIS 06/2025 « CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2025 »

La municipale Valérie Hirt exprime une petite remarque à propos d'une erreur dans la page 5 dans le total des charges supplémentaires, le total étant juste, cette erreur ne remet pas le préavis en cause.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Véronique Schrago donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Julien Cherpillod, de Gabriel Chauvet et d'elle-même. Après avoir exprimé ses remerciements à la Municipalité et à la boursière communale pour leurs réponses exhaustives à toutes les questions posées, la Commission de gestion propose d'accepter le préavis tel que présenté.

DEBATS

David Szoboszlay demande ce qui se passerait si on refuse ce préavis

Urbain Cherpillod dit que cela dépend si des montants sont déjà engagés ou pas. S'il n'y a pas de montant engagé, le préavis peut être refusé

La municipale Valérie Hirt répond dans le même sens, c'est la procédure officielle.

Stephane Guyaz au niveau du coût total pour la réhabilitation des Trois Suisses, quel montant a été engagé par la commune ?

La municipale Valérie Hirt répond que le montant (reparti sur 2024 et 2025) est de 80'012.50CHF, y compris les frais d'entretien. Toutefois, si on ajoute la remise en état le montant s'élève à 114'900 CHF.

Monique Corthay facturation de services à des tiers, point 430.4356 demande si c'est nous qui facturons à Hermenches, pour les travaux au pont des Cassettes, ou à l'inverse.

La municipale Valérie Hirt C'est nous qui facturons à Hermenches.

Camille Trolliet Revient sur le point 430.3142 (Pont des Cassettes), elle ne comprend pas pourquoi si on facture 50% à la commune d'Hermenches, à quoi correspond les 11'000 CHF facturés au point 430.4356, est-ce en plus ?

La municipale Valérie Hirt Notre commune prend en charge l'ensemble des coûts, puis nous refacturons à l'autre sa part qui fait à peu près 50/50, mais nous refacturons aussi les frais qui leur sont directement liés.

Céline La commission de gestion avait déjà fait la même question, Des 27'000CHF d'entretien on n'a pas encore facturé le 50% à la commune d'Hermenches parce qu'il y a d'autres choses à tenir en compte il y a le pont des Cassettes en lui-même, mais aussi ses accès qui sont à charge de chaque commune. On attend de voir la globalité du projet dès qu'il sera terminé, et nous attendons aussi voir le montant des subventions que l'on va toucher du canton de Vaud.

Monique Corthay Quelqu'un peut expliquer le point 821.4809 ?

La municipale Valérie Hirt La commune dispose d'un fond de réserves dédié aux énergies renouvelables. Ce fond est indirectement géré par la commission des énergies renouvelables (selon les règles municipales) et alimenté par Romande Énergie en fonction de la consommation communale. Son objectif est d'octroyer des aides pour les travaux d'amélioration de l'efficience énergétique et l'installation de panneaux solaires.

Stephane Guyaz la Commission applique le règlement, ce n'est pas elle qui définit le budget ?

Valérie Hirt non, on essaie de distribuer équitablement par rapport au montant dont on dispose.

Stephane Guyaz Il y a un important excédant de charges (449'000 CHF),

Valérie Hirt oui c'est un montant assez important dû à la nouvelle péréquation financière du canton, sur laquelle nous ne pouvons pas agir.

DÉCISION

Le préavis 06/2025 est **accepté** avec 14 voix pour et 3 abstentions.

7. PRÉAVIS 07/2025 « ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026 »

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipale Valérie Hirt Avant d'aborder la discussion du préavis, il est essentiel de clarifier le processus d'élaboration :

Au moment de la signature du préavis, le 18 août, nous disposions de très peu de chiffres concernant l'estimation du budget ou les dépenses détaillées. Ce décalage s'explique par la nécessité de préparer ce document suffisamment tôt afin de permettre à la commission de travailler et de le soumettre à l'assemblée lors de la présente séance.

Vous devez savoir que certains comptes (comme l'eau potable et la déchèterie) ont l'obligation légale d'être autofinancés. Ils ne peuvent pas être payés par les impôts, mais doivent être équilibrés uniquement grâce aux taxes spécifiques que nous payons pour ces services.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Véronique Schrago donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Gabriel Chauvet, Julien Cherpillod et d'elle-même. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

David Szoboszlay selon lui il faudrait avertir la population que les comptes ne sont pas équilibrés.

La municipale Valérie Hirt dit qu'en 2026 on va commencer à percevoir la baisse du taux qu'on avait accordé si nous augmentons le taux qu'on avait baissé, il faudrait au moins 3 ans pour en sentir l'impact

Stephane Guyaz Vu que l'endettement par habitant de 2024-2025 a augmenté, demande quelle est la perspective pour 2026-2027

Valérie Hirt Jusqu'à présent, nous effectuons nous-mêmes les calculs. Désormais, cette tâche est réalisée via un tableau de bord (*cockpit*) fourni par le canton, qui génère les chiffres, mais ne nous transmet pas ces informations.

Stephane Guyaz quelle est la perspective sur l'endettement brut à l'avenir ?

Valérie Hirt, La nouvelle péréquation ne jouera pas à notre faveur.

Céline propose de faire un retour pour nous expliquer les deux méthodes de calcul par e-mail au président qui pourra transférer aux conseillers pour ne pas se tromper dans la réponse

David Szoboszlay est-ce que les dates ont une influence sur l'augmentation du taux d'imposition ?

Valérie Hirt pense que rien qu'avec ça on n'aurait pas changé les taux mais on n'avait pas les informations de la nouvelle péréquation.

Urbain Cherpillod Bien que nous ayons présenté un budget prévisionnel déficitaire ces dernières années, les comptes de fin d'exercice ont systématiquement révélé un résultat positif. Le budget voté a pour objectif d'autoriser la municipalité à engager les dépenses et recettes prévues.

David Szoboszlay insiste sur le fait d'informer la population sur les sombres perspectives budgétaires, par exemple avec une note à ce sujet dans le tout ménage .

Camille Trolliet pense que si nous faisons cela les gens vont paniquer.

Steve Tavolini est d'accord avec tout ce qu'on a dit mais il se pose la question de la santé financière.

La municipale Valérie Hirt Comprends tout à fait la réflexion de Camille Trolliet.

David Szoboszlay ne veut pas continuer ce débat mais il remarque que c'est nous qui avons la responsabilité (Conseil et Municipalité) .

Stephane Guyaz Il y a plusieurs investissements importants, comment peut-on anticiper cela et les charges dans les années à venir ?

Urbain Cherpillod c'est clair qu'il faudra augmenter les taxes et certains impôts en cas de besoin. Ce n'est pas encore le moment de discuter de ces projets.

Sébastien Cherpillod pour information Hermenches vient de voter une augmentation d'impôts suite à de gros travaux d'infrastructures.

DÉCISION

A Le préavis 07/2025 est accepté avec 12 voix pour et 5 abstentions

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président nous rappelle que :

- . Les élections 2026 approchent, nous montre les flyers édités par le Canton pour la recherche de candidats, et demande d'en parler autour de nous.
- . Le restaurant est réouvert et celles et ceux qui souhaitent aller y boire un verre y seront les bienvenus.
- . Le prochain conseil aura lieu le 2 décembre.

Jean François Perroud remercie l'assistance et confirme avoir pris bonne note des remarques pour y réfléchir.

Camille Trolliet demande ce qu'il en est de la location de l'ancienne salle de classe du collège

Jean François Perroud répond qu'elle n'est pas encore re-louée.

Steve Tavolini nous communique avoir participé avec Blaise Rion à l'inauguration du nouveau bâtiment de de l'AISTBV à Lucens.

Et en souhaitant à tous et toutes un bel automne, le président déclare levée la séance à **21h17**.

La séance est levée à 21h17.

Sébastien Cherpillod

Président du Conseil

Jessie Garcia Lara

Secrétaire